



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 07 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 16 mars 2023

Présidence : Monsieur Yvan Burnier
26 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- **vu** le préavis municipal 15/2021-2026 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2022 ;
- **entendu** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 68'900.00 pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget de fonctionnement 2022

Les conclusions de ce préavis ont été acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

Ainsi délibéré en séance du 16 mars 2023.

Au nom du Conseil général


Le Président
Yvan Burnier




La Secrétaire
Valérie Teissl